

Des actions concrètes pour l'agriculture

Le Département de Vaucluse apporte une aide globale de 6,3 M€ par an aux agriculteurs.



Le Vaucluse, pilote en matière d'irrigation

Le Département de Vaucluse est historiquement très impliqué dans le financement des réseaux d'irrigation agricole, indispensables à de nombreuses productions sur le territoire. Face au changement climatique, de nouveaux besoins en eau ont émergé et des tensions sur la répartition de cette ressource apparaissent. C'est dans ce contexte que le Département a élaboré une stratégie en matière d'irrigation à horizon 2028, véritable feuille de route pour les prochaines années. Une démarche qui s'appuie sur une réflexion associant les gestionnaires de réseaux et les collectivités (communes et intercommunalités), pour apporter des solutions durables. L'engagement du Département se traduit également par un soutien financier de premier plan, à travers une enveloppe de 4M€ par an pour l'irrigation sur la période 2023- 2028. Deux dossiers sont prioritaires : le projet Hauts de Provence Rhodanienne, qui consistera à prélever de l'eau dans le Rhône à l'horizon 2027, et l'extension prochaine des réseaux d'irrigation dans le Sud du Vaucluse, côté Durance, assurée par la Société du Canal de Provence.



Protéger et étendre le foncier agricole

Pour maintenir une agriculture vivante en Vaucluse, encore faut-il disposer de terres cultivables en quantité suffisantes. Et de taille pertinente. Le Département s'est ainsi fortement engagé ces dernières années sur le maintien et le développement du foncier agricole. Il prend par exemple à sa charge les frais de notaire lorsque deux propriétaires s'entendent sur un échange de terrains de petite taille, afin de disposer de parcelles plus grandes, accessibles aux tracteurs et donc plus facilement cultivables. **Le Département lutte aussi contre les friches agricoles**, en apportant une aide financière qui peut aller jusqu'à 40% du coût d'abattage des arbres morts et de dessouchage. Plus de 200 hectares ont ainsi été remis en culture ces

dernières années grâce à ce dispositif. En matière de protection, le Département accompagne financièrement les communes et EPCI qui veulent protéger durablement des terres agricoles via leur PLU. Depuis 2020, 6 900 hectares ont ainsi été transformés en Zone Agricole Protégée en Vaucluse. **Enfin, un dispositif récent permet de faire l'acquisition de terrains qui sont ensuite mis à la disposition d'agriculteurs** qui ont la possibilité, au bout d'une décennie, de les racheter à prix coûtant. Une aide précieuse à l'installation car le prix du foncier agricole est un frein important. Un jeune viticulteur va ainsi s'installer cette année à La Tour-d'Aigues.



Favoriser le pastoralisme et l'élevage durable

Des moutons pour débroussailler, nos ancêtres y pensaient déjà ! Le Département pratique, lui aussi, le passage ponctuel de brebis pour entretenir de manière naturelle, écologique et peu coûteuse, des champs et milieux naturels, comme par exemple les zones humides le long du Calavon (en partenariat avec le Parc Naturel Régional du Luberon). C'est également le cas pour les alentours de certains sites départementaux, comme le centre routier de Carpentras. Des espaces qui sont autant d'habitats naturels pour des espèces à protéger : plantes, oiseaux, amphibiens ou insectes. **Cette méthode renoue avec la tradition provençale du pastoralisme.** Avec cette méthode douce et naturelle, plus besoin de machines, sources de pollutions, de dépenses et de désagréments. La biodiversité est ainsi mieux protégée. C'est tout bénéfice, également, pour les éleveurs dont le troupeau trouve son alimentation quotidienne.

De plus, lorsque l'éco-pâturage est correctement réalisé, il contribue à la protection des massifs forestiers contre l'incendie.

En 2023, les éleveurs ont reçu une subvention de 12 000€ pour les mesures agro environnementales et la défense contre les incendies. Le Département veille aussi à améliorer la cohabitation entre les éleveurs et les autres usagers de la nature. Le Centre d'Etudes et de Recherches Pastorales Alpes-Méditerranée (CERPAM) et le Groupement de Défense Sanitaire ovin, bovin, caprin, syndicat des chevreries ont reçu une aide de 89 100€ en 2023.



Promouvoir tous les produits agricoles et les savoir-faire du terroir

Les productions agricoles et viticoles vauclusiennes sont variées, riches et excellentes. Encore faut-il les

valoriser auprès des consommateurs car la concurrence est rude. Dans ce domaine, le Département a choisi d'être à l'offensive en organisant ou soutenant des manifestations populaires mais également en élaborant des campagnes de communication via ses différents supports (magazine, site internet et réseaux sociaux).

« **Terroirs en fête** », véritable marché à ciel ouvert, constitue en juin de chaque année l'événement phare de cette volonté de promotion des agriculteurs et des artisans. Organisé à Châteauneuf-de-Gadagne, il est devenu depuis 2017 le rendez-vous incontournable des familles et gourmets avant l'été. Près de 10 000 visiteurs en 2023 sur deux jours, 130 exposants, 3 000 repas servis, 200 animaux, etc.

Le Département a également fait le choix de participer et d'apporter son soutien à plusieurs foires locales comme celles de Bollène, Cavaillon et Carpentras. Il est présent sur des grands salons nationaux comme le Salon International de l'Agriculture à Paris, Med Agri à Avignon, ou Roc d'Azur à Fréjus avec des producteurs et artisans vauclusiens. Il porte aussi, avec ses partenaires, un prix viticole annuel les « Trophées du savoir-faire vigneron ». Pour finir, chaque trimestre, une visite d'une exploitation destinée à la presse est organisée en présence du Vice-président du Département en charge de l'agriculture, Christian Mounier.

En 2023, les filières agricoles comme la fraise de Carpentras, la cerise des Monts de Venasque, l'AOC raisin muscat du Ventoux ont reçu 34 000€ de subventions pour des opérations de promotions.



Graines d'avenir : un coup de pouce aux jeunes agriculteurs

Aider la nouvelle génération de maraîchers, d'éleveurs, d'arboriculteurs et de viticulteurs engagés dans une démarche durable : c'est l'objectif du dispositif départemental Graines d'avenir. **Concrètement, il permet d'aider financièrement les jeunes agriculteurs vauclusiens, lors de leur installation ou lors des premières années d'exploitation, une période souvent difficile.** Un dispositif qui favorise l'arrivée des nouvelles générations, tout en permettant le maintien des surfaces agricoles. Graines d'avenir a fait ses preuves.

Depuis sa création en 2018, 54 agriculteurs ont ainsi bénéficié de ce coup de pouce, pour un montant total de 223 126€. Pour cette année 2024, une nouvelle génération d'exploitants va rejoindre le dispositif qui est doté d'une enveloppe de 57 000€. De quoi acheter ou aider au financement de matériels agricoles : véhicules frigorifiques, machines de désherbage mécanique ou encore filets contre les insectes pour l'arboriculture.



Avec Agrilocal.fr, longue vie aux circuits courts

En matière de circuits courts, le Département montre l'exemple. C'est le cas dans les restaurants scolaires de ses collèges, où sont servis pas moins de 9 000 repas par jour. La quasi-totalité est préparée sur place, par les personnels du Département. Au menu, des repas prioritairement à base de produits locaux, et même bio.

Dans ce domaine, le Département a été pionnier en jouant un rôle actif dans la plateforme

Agrilocal84.fr, animée en collaboration avec la Chambre d'agriculture de Vaucluse. Elle met en relation producteurs et acheteurs de la restauration collective publique. Les collèges (mais aussi lycées et communes) passent directement commande de produits frais et de saison. Quant aux producteurs, ils peuvent facilement proposer leurs légumes et fruits et développer leur activité. 32 collèges sont inscrits à Agrilocal84, qui regroupe 105 acheteurs et 270 fournisseurs (dont 70% d'agriculteurs). Depuis sa création, en 2014, la plateforme a enregistré un chiffre d'affaire de près de 2M €. www.agrilocal84.fr 

CUMA

Quand les agriculteurs unissent leurs forces

CUMA pour « Coopérative d'Utilisation de Matériels Agricoles » : cette structure permet aux agriculteurs d'acheter ensemble du matériel agricole, de construire ou louer des locaux, ou de salarier du personnel. Autant de ressources pouvant être utilisées par les agriculteurs adhérents à la coopérative. Le modèle a le vent en poupe en France et plus particulièrement en Vaucluse qui compte 60 CUMA. Un agriculteur vauclusien sur 5 adhère à ce type de structure coopérative. Le Département apporte son soutien aux CUMA avec une subvention de près de 60 000€ accordée, l'an dernier, à 13 structures coopératives. Pour cette année, le dispositif est reconduit avec une enveloppe de 90 000 €.



DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE

Rue Viala - CS 60516
84909 Avignon Cedex 09